

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 22 mars 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Dominique BOULOT-TULOUP.

Absentes : Madame Corinne THIVANT ; Madame Corinne GUILLOT

Madame Nathalie KLIMENKO a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Madame Isabelle COUTURIER, nouvelle gérante du commerce multiservice, est venue se présenter aux membres du Conseil Municipal. Elle sollicite une gratuité du 15 mars au 15 avril 2021 afin de faciliter l'installation. Elle remercie la commune pour l'installation d'une étagère dans la réserve.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Multiservices

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un contrat de location-gérance a été signé le 10 février 2021 entre la commune de Changy et Madame Isabelle COUTURIER, pour le local multiservices. Le bail prévoyait un mois de gratuité, du 15 février 2021 au 15 mars 2021, afin de faciliter l'installation du nouveau gérant. Le début de gérance de Madame Isabelle COUTURIER date du 16 mars 2021.

Considérant le début d'activité de Madame Isabelle COUTURIER au 16 mars 2021 ;

Considérant la situation sanitaire actuelle et la fermeture du débit de boisson ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'accorder la gratuité du 15 mars 2021 au 15 avril 2021
- 2) Le loyer du mois d'avril (du 15 au 30 avril 2021) est fixé à 162,50 € HT, soit 195,00 € TTC
- 3) À compter du mois de mai 2021, le loyer sera fixé à 325,00 € HT (390,00 € TTC), conformément au contrat de location-gérance signé devant Me Christelle CREPET, le 10 février 2021.

Par ailleurs, Monsieur et Madame COUTURIER remercient chaleureusement toute l'équipe municipale pour les travaux réalisés dans l'appartement au-dessus de l'école. Ils sont bien installés et sont en train de poser une cuisine incorporée.

Au local, un rayonnage sera installé dans l'espace de stockage afin d'optimiser le rangement. Monsieur COUTURIER a signalé en Mairie que la porte côté terrasse est à vérifier, ainsi que les grilles métalliques.

- Travaux de rénovation du secrétariat

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le choix du sol et des peintures a été fait, après avis pris auprès du magasin Sikkens.

Les travaux avancent vite.

Madame le Maire fait part au Conseil de l'attribution de la subvention de la Région. Aussi, le plan de financement de ce programme d'investissement sera respecté, à savoir :

Coût prévisionnel des travaux :68.786,29 € HT

Région: 23.882,60 €

Conseil Départemental (COCA).....31.147,00 €

Financement communal (Fonds propres)..... 13.756,69 €

La commune a ainsi obtenu le montant maximum de subvention, soit 80 %.

- Ecole

Madame le Maire rappelle au Conseil que la mairie et l'école ont obtenu, dans le cadre du programme « Label école numérique » une subvention de 2.082,00 € pour l'acquisition d'une classe numérique. Le devis présenté prévoyait 6 ordinateurs portables et un chariot de rangement, pour la somme de 4.164,00 € TTC.

Or, le délai entre le dépôt de la demande de subvention et l'attribution est long. Il a donc fallu actualiser le devis. La crise sanitaire actuelle a de réels impacts au niveau économique. Ainsi, pour le même montant, la classe numérique ne sera composée que de quatre ordinateurs portables, sans chariot de rangement. Il a été décidé de privilégier la qualité du matériel fourni. Aussi, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise RBI pour la fourniture de 4 ordinateurs portables HP, d'un montant total de 3.242,68 € HT, soit 3.891,22 € TTC. Par ailleurs, elle rappelle que c'est l'entreprise RBI qui est en charge du parc informatique de l'école (PC direction, PC portables classes et tableaux interactifs)

Madame le Maire rappelle que cette acquisition est subventionnée à 50 % par l'Etat. Le reste à charge est divisé à part égale entre le Sou des écoles et la Mairie.

Coût Classe numérique : 3.891,22 € TTC

Subvention Etat :1.945,61 €

Part Sou des écoles :972,80 €

Part Mairie :972,81 €

Afin de compléter cette classe numérique mobile, Madame le Maire indique qu'un dossier de subvention a été déposé dans le cadre du « Plan de relance pour le numérique ». Le devis présenté comporte la fourniture de six ordinateurs portables supplémentaires. L'aide de l'Etat s'élève à 70% du montant TTC.

- Mairie – Boite mail

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise RBI pour la création d'une boite mail mairie@changy.fr

L'objectif est de sécuriser les échanges mails de la Mairie. La migration/import, paramétrage du service, export de la boite actuelle s'élève à 94,00 € HT. De plus, il faudra s'acquitter d'un abonnement annuel de 60,00 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la ligne téléphonique de la salle d'animation est rétablie. Le maintien de cette ligne est obligatoire pour raison de sécurité.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Réunion cantonale, le mardi 9 mars 2021

Madame le Maire rappelle que le Département dispose de trois enveloppes :

- Enveloppe territorialisée : pour les projets d'investissement de grande envergure. La commune de Changy n'a pas sollicité d'aide sur cette enveloppe
- Enveloppe Voirie : la commune de Changy a sollicité une aide de 22.773,00 € pour les travaux de voirie Impasse du Frêne à Gatilles
- Enveloppe de solidarité : une subvention de 3.324,00 € a été attribuée pour les travaux de traitement du toit du foyer rural.

De plus, une enveloppe Plan de relance a été créée. Pour l'instant, la commune de Changy n'a pas déposé de demande de subvention.

- Association Familles Rurales

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de cette rencontre qui avait pour sujet le tiers-lieu. Le tiers-lieu serait un lieu de rencontre et de partage ouvert à tous les habitants du secteur, où chacun pourrait s'investir, travailler ou proposer des services aux autres.

Quelques pistes ont été envisagées : friperie, cuisine collective en récupérant les légumes, lieu collectif pour se divertir et jouer aux cartes par exemple.

La commune du Crozet est très enthousiaste et propose de mettre à disposition les locaux de l'ex Syndicat des Eaux de la Teyssone.

Au niveau de la commune de Changy, il est possible de relayer l'information sur les réseaux sociaux et sur le flashinfo. Par contre, on ne peut pas mettre à disposition de locaux.

Le projet reste encore flou.

- Association Jeunesse et Sports

Monsieur Guillaume LEFEBVRE explique que Eloïse GAUMON est venue en Mairie présenter l'Association et son organisation. Elle rencontre l'ensemble des Maires de l'ex-canton de La Pacaudière. Elle a rappelé les services mis en place : Club Ado, Centre de loisirs, interventions périscolaires...

L'Association souhaite également savoir si la commune a des besoins particuliers.

Par ailleurs, Madame le Maire dit qu'il faudra rester attentif au devenir des anciens locaux de la Communauté de communes de La Pacaudière qui appartiennent désormais à Roannais Agglomération. Effectivement, l'Association est hébergée gratuitement dans ces locaux. Que va faire Roannais Agglomération de ce bâtiment ? Il est important que l'Association puisse rester sur

le territoire. L'Association s'inquiète car en plus des services administratifs, elle stocke beaucoup de matériels.

- Conseil d'école, mardi 9 mars 2021

Madame Evelyne RICARD explique qu'il s'agissait d'un conseil restreint avec seulement six personnes suivant les recommandations de l'Inspectrice de l'Education Nationale : trois institutrices, deux représentants de parents et un représentant de la Mairie.

La directrice a fait le point sur les effectifs. Cette année, il y a 82 élèves. Pour l'année scolaire 2021-2022, il est prévu 83 enfants. Il y aura encore deux gros départs en 6^{ème} les années à venir. Pour l'année prochaine, les enseignantes réfléchissent à une nouvelle organisation car l'effectif CM1 – CM2 est trop important.

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de mise en sûreté), plusieurs exercices sont faits (incendie, intrusion...). Divers essais ont été fait pour donner l'alerte (sifflet, corne de brume) mais ce n'est pas suffisant. Un essai sera fait avec l'alarme intrusion de l'école.

La directrice a également fait le tour des projets : école numérique, intervention du Conservatoire pour le programme Orchestre à l'école (Musique pour les CM2 et chant pour les CM1). Au regard du contexte sanitaire actuel une restitution du travail accompli n'est pas envisageable. Les intervenants sont en train de réfléchir à l'enregistrement d'un CD.

Les séances au Théâtre ont été annulées, la patinoire également. Six séances sur 10 ont été faites à la piscine.

L'école est également inscrite au projet TROC (Tour Roanne Ouest Cycliste). Ce projet concerne les élèves de CM et les CE2. Le 17 mai, les élèves se rendront à l'école de La Bénisson-Dieu en vélo. Les élèves se préparent deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, sur le parking de l'école. Les parents accompagnateurs devront passer un agrément.

La classe de CE maintient une correspondance avec l'école de La Pacaudière.

La liaison CM2-6^{ème} n'est pas possible pour le moment.

Madame Evelyne RICARD indique que les études dirigées mises en place par la mairie et l'intervention de l'Association Jeunesse et Sports ont également été abordées.

Concernant les travaux, l'équipe enseignante remercie la Mairie pour l'installation des distributeurs de papier toilette et pour l'installation du tableau dans la classe des CM.

Il est signalé le dysfonctionnement de la sonnette et l'impossibilité d'ouvrir la fenêtre de la classe des CE. L'équipe enseignante souhaite également avancer son « plan bibliothèque » en installant un coin lecture dans le hall.

Enfin, la vitesse excessive observée sur le parking de l'école est source d'inquiétude. Un courrier sera adressé à chaque famille.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION – PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire indique que les groupes de travail réunis en ateliers ont fait part de leurs propositions afin d'améliorer la vie communautaire, comme, par exemple : souhait d'avoir un organigramme détaillé et trombinoscopé, souhait d'un guichet unique pour accéder plus facilement aux bons interlocuteurs et obtenir les réponses aux questions techniques ; favoriser la communication au sein des commissions, animer ces instances de sorte que les élus se sentent véritablement associés, améliorer la transmission des comptes-rendus...

Il a été proposé la mise en place de deux conférences des territoires par an et par territoire.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Instruction Accessibilité

En septembre 2020, la Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT) a annoncé l'arrêt de son service accessibilité à compter du 1^{er} janvier 2021. L'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux, qui relèvent du Code de la Construction et de l'habitation, sont obligatoires dès la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP), devra donc être réalisée par les communes.

Il est proposé à l'ensemble des communes membres de Roannais Agglomération de souscrire à une convention de prestation de service pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux, pour pallier le retrait de l'Etat en la matière, à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le tarif fixé par le Conseil Communautaire est de 300,00 € par rapport d'accessibilité rédigé par le service ADS de Roannais Agglomération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise le recours à la prestation de services pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public, proposée par Roannais Agglomération ;
- 2) Précise que ces prestations seront formalisées par une convention de prestation de service dans laquelle les modalités (durée, facturation...) seront fixées ;
- 3) Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

* Lecture publique

Monsieur Guillaume LEFEBVRE et Madame Catherine BIGAY font le point sur l'avancée de la réflexion de la Commission Culture de Roannais Agglomération sur la compétence Lecture publique. La prochaine réunion de la commission est prévue fin mars.

* Formations

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention de prestation de services avec Roannais Agglomération pour la formation des agents municipaux.

La formation des agents est prise en charge majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT). Elle peut également être mise en œuvre soit par des prestataires externes soit par des formateurs internes. Roannais Agglomération a initié, depuis 2018, un dispositif de formation interne sur le champ de la sécurité.

Madame le Maire indique que l'adhésion à ce service s'élève à 100,00 €. Puis, un devis sera établi pour chaque formation sollicitée. Il serait intéressant de prévoir une formation pour les agents de la voirie, notamment des autorisations de conduite.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 4) Autorise le recours à la prestation de services pour la formation de ses agents, proposée par Roannais Agglomération ;
- 5) Précise que ces prestations seront formalisées par une convention de prestation de service dans laquelle les modalités (durée, facturation...) seront fixées ;
- 6) Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

* Pépinière

Depuis plusieurs années, Roannais Agglomération est engagée dans une démarche territoriale visant à atténuer et s'adapter au changement climatique et à préserver les espaces naturels. La

plantation d'arbres et le choix des essences sont d'importants leviers pour diversifier et adapter le patrimoine arboricole et arbustif.

Dans cette logique, Roannais Agglomération souhaite accompagner les communes dans la plantation d'arbres et arbustes adaptés au changement climatique. Plusieurs leviers sont envisagés à ce jour, notamment la mise en place d'une pépinière publique qui pourrait être intercommunale. Un questionnaire est à compléter pour connaître les besoins de la commune en arbres et arbustes dans les années à venir et comprendre le mode d'approvisionnement actuels.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas pu répondre au questionnaire, jugé trop précis pour une petite commune telle que Changy. Actuellement, la commune se fournit auprès de prestataires privés, tels que PJA ou Les Serres de Commières, au coup par coup, en fonction des besoins.

** Conseil Communautaire, le jeudi 25 février*

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas pu participer à cette réunion.

** Route des vins*

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a reçu en mairie, Monsieur Antoine VERMOREL, Vice-Président de Roannais Agglomération, concernant le projet de mise en place d'une Route des Vins en Côte Roannaise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV),

Considérant l'intérêt touristique de la création d'une Route des Vins en Côte Roannaise,

Considérant que Roannais Agglomération souhaite créer une Route des Vins sur le territoire de la Côte Roannaise en associant les communes,

Considérant la volonté de créer un produit d'animation et d'attractivité du territoire sur la base du vin, thématique d'entrée, se déclinant sur un ensemble de propositions qui composeront un séjour ou un circuit libre incluant les communes urbaines comme rurales,

Considérant que ce projet répondra à nos objectifs de développer un tourisme d'authenticité fait de rencontres, d'expériences originales, loin du tourisme de masse tout en étant source de richesses pour notre territoire,

Considérant que l'objectif de ce projet est de :

- Valoriser le passé viticole du Roannais ;
- Soutenir les viticulteurs de la Côte Roannaise actuels dans leur développement, offrir aux touristes une raison de plus de venir en Roannais et par-là de générer des ressources supplémentaires aux acteurs touristiques du territoire ;
- Créer des synergies entre les communes en matière de projets patrimoniaux, touristiques et événementiels ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Apporte son soutien à ce projet intercommunal de création d'une Route des Vins en Côte Roannaise ;
- 2) Souhaite engager une démarche de concertation au sein même de ce conseil pour faire des propositions concrètes avant le 1^{er} mai 2021 en vue de l'élaboration de ce projet ;
- 3) Propose que Madame Patricia GOUTORBE représente la commune dans ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- * Madame Evelyne RICARD informe les conseillers que le prochain flash infos est prêt à être distribué.
- * La carte communale de la commune de Changy est désormais disponible en ligne sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- * Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, Monsieur Christian ABRARD, informant de son départ de la Sous-Préfecture de Roanne au 1^{er} mars 2021.
- * Monsieur Pierre MOUTET informe les membres du Conseil que la coupe de bois à la Forêt de Rébruns est en cours. Monsieur Jean-Paul BOURLIERE propose d'en faire scier un pour faire des planches de coffrage et autres.
- * Madame Catherine BIGAY indique qu'elle a été sollicitée par Monsieur DOZANCE, Maire de Notre Dame de Boisset et Vice-Président de Roannais Agglomération pour faire partie de la Commission chargée de l'attribution des aides versées aux Maisons d'Assistantes Maternelles.
- * Une commission Voirie aura lieu le mercredi 7 avril 2021 à 20h00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 12 AVRIL 2021 à 20H00 au FOYER RURAL